

CONSTRUCTIVISME RATIONALISTE ET POLITIQUES SOCIALES

Thierry Foucart¹

RESUME :

L'informatisation de la société française décidée en 1978 par le président Giscard d'Estaing avait pour objectif initial l'amélioration des procédures de gestion et d'administration et le développement scientifique et technique. Les progrès technologiques ont eu pour effet d'étendre cet objectif à la résolution des problèmes économiques et sociaux. Le nombre de données collectées est devenu progressivement si important que les méthodes mathématiques et informatiques sont devenues indispensables pour en extraire l'information et pour en déduire des décisions pertinentes dans la régulation de la société. Leur critique épistémologique apparaît nécessaire pour en préciser les limites et montrer l'impossibilité de réguler la société par la loi et la réglementation au détriment des libertés individuelles, en particulier dans les pays dans lesquels la multiplication d'initiatives personnelles et d'innovations permettrait un développement économique rapide.

Mots-clés : informatisation, modélisation, décision statistique, régulation.

1. INFORMATION ET CONNAISSANCE

Le « théorème » de Hume (1751) énonce qu'on ne peut inférer de conclusions normatives à partir de prémisses descriptives. Les résultats numériques produits par les méthodes de mathématiques appliquées sont des prémisses descriptives : ils donnent uniquement de l'information. L'interprétation de ces résultats consiste à en déduire de la connaissance, sous forme de conclusions normatives.

Toute œuvre artistique met en évidence la différence entre l'information et la connaissance. Considérons une sonate :

¹ chercheur associé au Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie (LASA)
Université de Franche Comté
France

l'information est donnée par la partition, et c'est en l'écoutant qu'on l'apprécie. De même, l'information sur une œuvre picturale réside dans ses couleurs et ses formes, et sa compréhension dans son observation. Mais la musique dodécaphonique de Schoenberg n'est pas appréciée de tout le monde, et les œuvres de Dali laissent certains observateurs interloqués. Une aptitude particulière est nécessaire pour interpréter l'information, c'est-à-dire passer de l'information à la connaissance. Elle dépend de la nature de l'objet observé, de l'observateur et de son environnement social et culturel, et on ne saurait rechercher dans la connaissance en sciences de l'homme et de la société une forme quelconque d'objectivité.

Notons aussi le caractère insuffisant de l'information pour passer à la connaissance. C'est le pianiste qui, en interprétant la sonate à partir de la partition, provoque chez le mélomane l'émotion voulue par le compositeur. On peut décomposer un tableau en pixels : le codage de ces derniers permet de le reconstruire mais ne donne pas son explication. La compréhension de l'œuvre demande une forme d'empathie avec l'artiste : l'amateur cherche ce que l'artiste a voulu exprimer. De façon analogue, l'accumulation de données, de codages ne suffit pas pour comprendre un comportement humain ou un fait social. Certains scientifiques pensent que l'on peut réduire l'homme biologique à son codage génétique, mais l'homme social et la société ne se résument pas à l'information quantitative disponible aussi complète soit-elle. Au contraire, selon Edgar Morin¹, « *la pléthore d'information peut étouffer la pensée* », en cachant derrière une grande quantité d'informations sans intérêt l'essentiel du comportement humain ou du fait social considéré.

Le troisième point résulte de l'utilisation des mathématiques appliquées pour analyser des données observées. Il est impossible d'interpréter correctement la valeur numérique d'un paramètre statistique sans en connaître les propriétés mathématiques. Cette difficulté est d'autant plus grande que les méthodes sont plus complexes, et accentuée par la facilité d'utilisation des logiciels modernes qui donne l'illusion que les résultats qu'ils produisent sont faciles à interpréter.

Enfin, un autre danger réside dans l'interprétation à courte vue des résultats statistiques. Gadamer² a expliqué que « *toute*

¹ Morin E., 1985, *Sociologie*, p. 59, Fayard.

² Gadamer H-G, 1976, *Vérité et Méthode*, p. 104, Paris, Le Seuil.

interprétation juste doit se garantir contre l'arbitraire d'idées de rencontre et contre la limitation qui dérive d'habitudes de pensées non décelées et diriger son regard "sur les choses mêmes" ». Cette mise en garde est souvent vaine lorsque l'explication des résultats statistiques paraît facile au chercheur et correspond à son idée *a priori*, à son intuition immédiate. Dans ces conditions, il a tendance à perdre la neutralité axiologique que Max Weber considère indispensable.

Ces différents points montrent la difficulté d'opérer la transition entre information et connaissance. On ne doit donc pas s'étonner de la multiplicité des erreurs d'interprétation dans les sciences de l'homme et de la société dont les spécialistes ont bien rarement une formation mathématique et statistique, tandis qu'inversement les mathématiciens et ingénieurs ne possèdent pas souvent l'aptitude et la connaissance qui leur permettraient d'interpréter correctement les résultats numériques et graphiques qu'ils ont établis.

2. QUELQUES EXEMPLES D'ERREURS

Les méthodes quantitatives prenant de plus en plus d'importance dans les décisions politiques prises pour régler les problèmes économiques et sociaux, l'interprétation des résultats qu'elles produisent devient fondamentale dans la prise de décision, et la valeur de cette interprétation un facteur clé de la pertinence des choix effectués.

Cette valeur est évidemment contestable dans certains cas, compte tenu des difficultés exposées ci-dessus pour mener à bien le processus interprétatif. Effectivement, on rencontre de nombreuses erreurs de différentes natures.

Il y a tout d'abord les effets secondaires des mesures prises, même lorsqu'elles sont simples. On oublie par exemple que le nombre d'accidents de la route dus à un dépassement de la vitesse autorisée dépend de la limite fixée : en diminuant cette limite, on augmente ce nombre mécaniquement. L'augmentation du salaire minimum accroît la valeur ajoutée qui rend le travail rentable pour l'employeur, et par suite le nombre de demandeurs d'emploi. Augmenter les personnels en charge de la répression du trafic de drogue conduit à une augmentation des prises et interpellations, et donc à une augmentation apparente du trafic. Imposer des normes minimales de confort de plus en plus exigeantes dans les logements fait augmenter les coûts et contribue à la crise du logement.

Certains effets sont moins visibles et conduisent à des décisions politiques à courte vue. Par exemple, selon les statistiques, un diplôme est un avantage pour trouver de l'emploi : on a donc décidé d'augmenter le nombre de diplômés pour diminuer le nombre de chômeurs. Cette mesure n'augmente pas le nombre d'emplois correspondants, et par suite contredit l'argument sur lequel elle est fondée : l'« ascenseur social » ne fonctionne plus qu'en montant beaucoup plus haut. Les responsables politiques et les intellectuels qui à la fois défendent cette mesure et en regrettent la conséquence montrent leur absence de réflexion sur ce sujet. L'augmentation des qualifications ne peut résoudre le problème du chômage, sauf si des postes restent vacants par manque de candidat qualifié, et aboutit à une surqualification des salariés de plus en plus fréquente. La tentation est évidemment d'augmenter les exigences de qualification à poste égal : c'est une sorte de spirale inflationniste.

Les professionnels eux-mêmes sont susceptibles de commettre des erreurs. On a posé la question suivante à un échantillon de médecins américains¹ : *« si un test de dépistage d'une maladie présente dans une population dans une proportion de 1⁰/100 a un taux de faux positifs de 5 %, quelle est la probabilité qu'une personne détectée positive soit atteinte en supposant qu'on ignore tout de ses symptômes ? »*. La plupart des médecins répondent 95 %, et 18 % des médecins seulement la réponse correcte, très différente (2 %) parce que calculée sur toute la population et pas seulement sur les séropositifs. L'erreur montre la mauvaise compréhension de la notion de faux positif chez les médecins.

Les statisticiens ne sont pas non plus exempts de conclusions hâtives. Dans une publication de la Direction de la Prospective et des Etudes (DPE) du ministère de l'éducation nationale², on étudie deux échantillons d'élèves observés à vingt ans de différence. Chaque échantillon donne une corrélation significative entre les résultats scolaires et une même batterie de tests psychologiques. La moyenne des scores sur les tests du second échantillon étant supérieure à celle du premier, on en déduit que la moyenne des résultats scolaires serait meilleure aussi si les contrôles des connaissances étaient les mêmes, et on en conclut que les connaissances scolaires ont progressé. L'erreur de raisonnement vient de la mauvaise compréhension du coefficient

¹ Boudon R., 1997, L'explication cognitiviste des croyances collectives, p. 19-54 in *Cognition et sciences sociales*, PUF, Paris.

² Flieller, 1997, note d'information 97.12 du ministère de l'éducation nationale.

de corrélation, cache l'évolution manifeste inverse¹ et justifie les réformes du système éducatif en cours d'application.

Lorsque les méthodes sont un peu plus complexes, les erreurs deviennent plus nombreuses. On confond, dans la théorie des tests statistiques, hypothèse vraie et hypothèse acceptée, risques de première espèce et de seconde espèce, on modifie les procédures de façon à accepter ou à refuser une hypothèse nulle (Poitevineau²), on effectue des analyses impropres aux données étudiées, on applique des méthodes sans vérifier que les conditions mathématiques indispensables sont satisfaites, etc. La confiance accordée aux résultats des analyses par suite du traitement scientifique est souvent largement exagérée.

Enfin, les résultats statistiques sont parfois établis et interprétés de façon à confirmer une conviction. Certaines féministes constatent qu'en France 80 % des personnes âgées vivant de l'aide sociale sont des femmes³ et en déduisent une injustice sociale à l'égard des femmes. Or les personnes âgées sont en très grande majorité des femmes : ce pourcentage est normal. Une enquête effectuée par un médecin sur l'adoption d'enfants par des couples homosexuels⁴ est citée régulièrement en France pour appuyer les revendications des homosexuels, bien qu'elle ne vérifie aucun des critères indispensables pour présenter un caractère scientifique⁵.

3. L'INDIVIDUALISME METHODOLOGIQUE

La recherche d'une causalité entre deux faits sociaux est un des objectifs fondamentaux de l'interprétation statistique dans les sciences sociales. C'est aussi dans cette recherche que les raisonnements sont d'autant plus souvent fondés sur une intuition rapide et dénuée d'esprit critique que les résultats semblent confirmer l'idée *a priori* du chercheur.

¹ On pourra comparer les dictées des brevets de 1973 et 2000, voir Foucart T., 2004, *Scènes ordinaires de la vie universitaire*, p. 167, Fabert, Paris.

² Poitevineau J., 2004, L'usage des tests statistiques par les chercheurs en psychologie : aspects normatif, descriptif et prescriptif, *Math. & Sci. hum. / Mathematics and Social Sciences* 42e année, n° 167, p. 5-25.

³ Fouque A. 1995, *Il y a deux sexes*, p. 258, Gallimard, Paris.

⁴ Kremer P., 2000, La vie ordinaire des enfants de parents homosexuels, *Le Monde* du 28 octobre. .

⁵ Foucart T. 2007 : Idéologies scientifiques en sciences sociales, *Les cahiers rationalistes*, n° 587.

Les inégalités statistiques sont souvent interprétées sans les précautions énoncées par Gadamer : la sexualité exerce une influence psychologique majeure et inconsciente qui limite l'esprit critique dans l'interprétation des inégalités sexuelles. On prétend prouver de la même façon l'existence de discriminations ethniques dans la société française. L'impact psychologique est là aussi très important, au point que, comme l'explique Dominique Schnapper¹, les partisans des statistiques ethniques affirment que « *ne pas prendre en compte les catégories ethniques abouti inévitablement à nier les discriminations dont elles sont victimes et donc à en être objectivement complice* ». On ne saurait mieux exprimer une idée *a priori* non remise en cause.

Le problème posé par l'interprétation d'une inégalité statistique est aggravé par le fait qu'une inégalité est très vraisemblable quel que soit le critère choisi, et donc que le choix de ce dernier exerce une influence fondamentale dans l'analyse du fait social observé. L'intuition du chercheur guide le choix du critère pouvant engendrer à ses yeux une injustice, et l'absence d'esprit critique a pour conséquence une confirmation de cette injustice supposée *a priori* par les inégalités qui apparaissent inévitablement. C'est une démarche qui ne peut que confirmer ce que l'on pense déjà lorsqu'elle n'est pas complétée par une analyse critique.

On sait depuis Durkheim que la sociologie ne peut expliquer un fait social que par un autre fait social. Encore faut-il que ces faits soient établis : pour cela, il est indispensable d'examiner les observations individuelles et de ne pas se limiter à une approche globale. La statistique ne dispense pas le sociologue de la démarche définie par Daniel Derivry et Raymond Boudon sous le nom d'individualisme méthodologique², mais au contraire en renforce la nécessité. Un raisonnement uniquement global, holiste, est une pâle copie de celui qui est tenu dans les sciences dures. Une liaison statistique observée en physique par exemple est justifiée par une propriété physique qui, dès qu'elle est explicitée, dispense de l'analyse des observations individuelles parce qu'elle est universelle. L'application de cette démarche est impossible dans les sciences de l'homme et de la société, l'universalité d'une propriété étant toujours discutable dans ce champ scientifique.

¹ Schnapper D., 2007, *Qu'est-ce que l'intégration*, p. 98, Gallimard, Paris.

² Derivry D., 1997, Sociologie : les méthodes, *Encyclopædia Universalis France* S.A.

Considérons l'inégalité des salaires entre hommes et femmes : « *Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à niveaux de formation, d'expérience, de catégorie socioprofessionnelle et d'âge équivalents, il reste un écart de 12 % [N.B. de salaire au bénéfice des hommes].* »¹. Elle montre un lien que l'on peut considérer comme anormal, mais qui peut résulter d'une multiplicité de causes ne créant pas de fait social. Son explication par la discrimination sexuelle, malgré l'hypothèse « toutes choses égales par ailleurs » dont on discute plus loin, ne peut résulter que d'analyses individuelles montrant que le nombre de discriminations sexuelles est suffisamment grand pour créer cette inégalité.

Le sociologue est donc amené à chercher les motivations qui ont conduit par exemple un chef d'entreprise à accorder une promotion à un homme et non à une femme. Il est bien clair qu'il n'est pas en situation de les comprendre et qu'il lui faut donc partir du « *principe de rationalité* », c'est-à-dire considérer que la décision prise par le chef d'entreprise est rationnelle à ses propres yeux, qu'il a « *de bonnes raisons d'agir comme il le fait* ». Il est difficile de considérer que la taille ou la couleur des yeux est une de ces bonnes raisons, et par suite, le sociologue écarte facilement l'existence d'un fait social fondé sur ce critère. La discrimination sexuelle ou ethnique est plus vraisemblable : l'analyse de chaque cas particulier doit donc être plus approfondie, et écarter en particulier les autres explications possibles. C'est la démarche de la HALDE² lorsqu'elle est saisie d'une protestation pour discrimination, et l'objectif de l'hypothèse « toutes choses égales par ailleurs ».

4. L'HYPOTHESE TOUTES CHOSES EGALES PAR AILLEURS

L'analyse des cas particuliers consiste donc à savoir si l'inégalité résulte du critère sexuel, et non d'un autre critère tel que la formation, l'expérience, l'âge, ... qui serait « *une bonne raison* » pour le décideur. Pour éliminer toutes les « *bonnes raisons* » envisageables, on compare des cas particuliers ne se distinguant que par le sexe. C'est tout à fait illusoire : comment supposer qu'un homme et une

¹ Laronche M., A. Reverchon, 1999, La mécanique bien huilée des inégalités homme-femme, interview de Margaret Maruani, *Le Monde* du 10 mars.

² HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité.

femme ne diffèrent que par le sexe ? Le sexe est un facteur déterminant de leur histoire, de leur personnalité, et est indissociable des autres caractères de l'individu, des autres « *bonnes raisons* » éventuelles. L'hypothèse « toutes choses égales par ailleurs » n'est jamais vérifiée, et d'ailleurs on ne voit pas dans l'étude comparative des salaires le secteur d'activité, la mobilité géographique, le temps de travail, l'ancienneté dans l'entreprise, la situation du conjoint ... Notons sur ce dernier point la contradiction interne du raisonnement : comment les conjoints, nécessairement de sexe différent, pourraient-ils être dans une situation analogue si les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes « toutes choses égales par ailleurs » ?

Cette hypothèse est contrôlée autant que possible en démographie par de nombreux tris croisés : on répartit les personnes suivant le sexe et les classes de salaires dans une même classe d'âge, et si on trouve une liaison identique dans chaque tableau, on met en évidence l'existence d'un lien entre le sexe et le salaire indépendamment de l'âge. On procède aux mêmes calculs en fixant le niveau de formation, le niveau d'expérience, etc. Cette procédure aboutit à mettre en évidence l'effet propre du sexe sur le salaire, sous les réserves précédentes. Elle n'est possible que dans le cas de données très nombreuses, mais suivant les critères choisis, on ne trouve pas nécessairement le même résultat : Michèle Tribalat¹ explique les inégalités par le facteur ethnique, Hervé Le Bras² par les catégories socioprofessionnelles.

Les données qui proviennent d'enquêtes et sondages ne sont pas en général suffisamment nombreuses pour suivre ces procédures. On utilise alors de façon classique un modèle statistique, analyse de variance ou modèle linéaire. Ce sont des méthodes dont la complexité engendre fréquemment le genre d'erreurs expliquées précédemment, en particulier sur les tests statistiques. On retrouve évidemment dans la modélisation les difficultés précédemment énoncées, mais en plus, pour compenser la faiblesse relative du nombre d'observations, le modèle linéaire est fondé sur des hypothèses très restrictives : la différence de salaire entre un homme et une femme de 35 ans, « toutes choses égales par ailleurs », est supposée la même qu'à 55 ans ; de

¹ Tribalat M., B. Riandey, P. Simon, 1992, Mobilité géographique et insertion sociale. (MGIS), INED, Paris.

² Le Bras H., 2006, Immigration et intégration : le prétexte ethnique, *Les Cahiers rationalistes*, n°582.

même, entre un homme et une femme cadres supérieurs, la même qu'entre un homme et une femme ouvriers, etc.

En résumé, le modèle linéaire présente la particularité de supposer *a priori* un effet propre constant et de n'en vérifier que l'existence et le sens. Il n'est qu'une représentation axiologiquement non neutre et très approximative de la réalité sociale, et on ne peut en attendre une réponse indiscutable à la question de l'effet propre d'une variable sur une autre.

L'analyse empirique des données donne une approximation de la réalité plus précise que celle qui est obtenue par la modélisation, et laisse croire à une connaissance bien meilleure des faits étudiés. Pascal nous dit pourtant la modestie de la condition humaine : « *notre intelligence tient dans l'ordre des choses intelligibles le même rang que notre corps dans l'étendue de la nature* »¹. À la faiblesse de l'intelligence de l'homme proclamée par Pascal s'ajoute la nature chaotique de la réalité sociale selon Max Weber, dans un sens analogue au chaos physique : cette réalité étant inconcevable par la raison, plus on s'en approche, plus son appréhension devient difficile².

5. LES STATISTIQUES DANS LES SYSTEMES EDUCATIF ET SANITAIRE

Les méthodologies sont particulièrement critiquables lorsqu'elles copient les procédures suivies dans les sciences de la nature. Elles sont malgré cela souvent utilisées dans les administrations.

Le redoublement d'un élève est une mesure éducative que l'administration voudrait bien voir disparaître. Des études menées en 1990 ont en effet abouti à la conclusion suivante énoncée par le recteur Migeon : « *Plus on redouble tôt, moins on a de chances de faire des études longues. Ainsi 1 % des élèves de première S ont redoublé le cours préparatoire, alors que c'est le cas de 5 % de ceux qui sont en classe de bac professionnel et 11 % de ceux qui préparent un CAP* »³. La première phrase de ce commentaire revient à dire que

¹ Pascal B., 1670, Pensées, *La place de l'homme dans la nature*, folio 355, p. 1108, La Pléiade.

² Foucart T. 2007 : Limites et conséquences de la modélisation dans les sciences de l'homme, in *Humanités numériques*, dir. B. Reber C. Brossaud, Hermès, Paris.

³ Garin C., 1991, La prime au parcours sans faute, *Le Monde*, 30 mai. Ajoutons que le redoublement serait, suivant ce raisonnement, considéré comme efficace s'il était imposé aux meilleurs élèves de CP.

plus un élève est faible, moins il est fort. Le facteur causal des difficultés évoqué ici est le fait de redoubler : c'est la jambe de bois qui est supposée empêcher l'unijambiste de courir. D'autres études plus récentes comparent les résultats d'élèves appariés de même niveau scolaire et de même catégorie sociale, dont le premier redouble le CP et le second non. Le second réussit en CE1 mieux que le premier : on en déduit que le redoublement a eu un effet négatif. On suppose en fin de compte que la réussite de deux élèves de même profil devrait être la même sans rechercher les causes du redoublement. On peut au contraire penser que ce dernier n'a pas été décidé au hasard, « en aveugle » comme pour tester un médicament ou un engrais, mais suivant d'autres critères non répertoriés : entretien avec les parents, bilan psychologique, ..., et conclure que le résultat de l'enquête justifie les choix effectués. La première démarche copie celle des sciences de la nature.

Une autre démarche fréquente consiste à analyser des cohortes, c'est-à-dire à observer les résultats scolaires à plusieurs niveaux d'un échantillon d'élèves. Ces analyses servent au contrôle des réformes en cours, de la progression vers les objectifs fixés, de l'efficacité des mesures pédagogiques¹. Dans ce dernier cas, l'évaluation collective revient à considérer qu'une même méthode doit être utilisée pour chaque élève : l'apprentissage de la lecture est standardisé, que l'enfant ait un quotient intellectuel de 120 ou de 80. Dans les autres cas, elles provoquent au cours de la période observée des modifications des règles de gestion des effectifs et des critères d'évaluation de façon que les objectifs quantitatifs soient atteints². Ces chiffres établis sous contrainte n'ont évidemment plus aucun sens statistique.

On assiste dans le système de santé publique à la même tendance. La codification des pathologies fait perdre l'individualité des patients et s'oppose à l'adaptation des thérapies à chaque cas particulier. Le résultat final est nécessairement une diminution de la qualité des soins. Cette tendance apparaît dans la multiplication de ce que l'on appelle des méta-enquêtes, qui consistent à compiler des enquêtes différentes menées sur un sujet commun. C'est la démarche suivie par l'INSERM, pour répondre à la commande de la Direction

¹ Joutard P., Thélot C., 1999, *Réussir l'école, pour une politique éducative*, Le Seuil, Paris.

² Foucart T., 2004, *Scènes ordinaires de la vie universitaire*, Fabert, Paris.

Générale de la Santé de comparer l'efficacité des techniques psychodynamiques (TP) aux techniques cognitivo-comportementalistes (TCC) dans le traitement de pathologies psychiatriques. Comme le précise l'INSERM lui-même, « *nombre de facteurs peuvent influencer le cours d'une psychothérapie et donc son évaluation : la nature et le degré du trouble, des événements de vie, l'environnement familial et social, l'effet placebo, la méthode ou la technique thérapeutique utilisée, la relation thérapeutique – avec une bonne ou une mauvaise alliance thérapeutique –, de même que des changements biologiques* »¹. On peut s'étonner de la conclusion de l'INSERM : « *au total, il n'existe pas de frein conceptuel évident à la mise en œuvre de l'évaluation scientifique de l'efficacité d'une psychothérapie* », ou l'expliquer par l'obligation faite à cet institut de statut public de répondre à la commande de son ministère de tutelle.

5. LE CONSTRUCTIVISME RATIONALISTE

Les exemples précédents sont typiques de la tendance actuelle à la quantification dans les sciences de l'homme et de la société. La puissance de l'outil informatique et mathématique est certes à l'origine de cette tendance, mais Hayek en donne une origine beaucoup plus lointaine, en citant Descartes et Rousseau qu'il oppose à Hume et à l'école écossaise. Pour Hayek, cette tendance résulte de l'illusion que la raison permet de réguler la société plus efficacement qu'une régulation par l'exercice des libertés individuelles. Ce rationalisme naïf, appelée par Hayek « *constructivisme rationaliste* »², s'est développé dans les théories de philosophie politique fondée sur la modélisation de la répartition des richesses suivant une justice sociale raisonnée, et s'est concrétisé au XXe siècle par la formation d'Etats providence dont les archétypes furent l'URSS et les démocraties populaires.

L'effondrement des régimes communistes, postérieur aux œuvres de Hayek, n'a pas provoqué la disparition de cette erreur : l'informatisation de la société la fait revivre. L'analyse quantitative a bien sûr fait progresser la société, au plan économique en particulier, mais la systématisation de la mesure quantitative engendre des effets

¹ Rapport de l'INSERM Psychothérapie – Trois approches évaluées, synthèse p. 7-8.

² Hayek F., 2007, *Essais de philosophie, de science politique et d'économie*, p. 143, Les belles lettres, Paris.

pervers difficiles à contrôler¹. La difficulté principale qui se pose dans le cas des sciences sociales est due à l'individualité des comportements et à la privation de liberté imposée par les décisions collectives. En effet, lorsque l'intérêt général est défini la loi et recherché par des règles collectives, cela n'aboutit pas nécessairement à une augmentation des intérêts particuliers. La partie de la population défavorisée par la règle aura du mal à admettre de payer pour la partie favorisée. C'est particulièrement clair en médecine : le système hospitalier est financé par tous, mais les contraintes budgétaires font que certains sont mieux soignés que d'autres, par des manœuvres parfois non conformes aux règles de justice sociale. Dans le système éducatif, la carte scolaire affecte en principe chaque élève à un établissement : l'application systématique de la règle provoque des contestations, des demandes de dérogation, des départs vers l'enseignement privé et génère des inégalités de traitement. Une règle imposée à tous a pour conséquence des réactions individuelles pour la contourner et impose par suite un contrôle des individus.

La multiplication de ces contrôles est contraire à la liberté individuelle, et l'empêche de réguler les normes sociales. Cette régulation nécessaire ne peut par suite se faire que par des contraintes supplémentaires, qui sont supposées résoudre les problèmes créés par les réglementations antérieures. On le constate dans le débat actuel concernant la liberté d'installation des médecins pour éviter les « déserts médicaux » : au lieu de rechercher et de supprimer les causes de ces déserts (quotas d'étudiants en médecine, coût des déplacements, disparition des administrations en zone rurale,...), on envisage d'imposer l'installation des nouveaux médecins dans ces déserts. Il s'agit encore de réglementer pour réguler, de créer d'autres effets pervers qui apparaîtront dans quelques années et que l'on tentera de résoudre par de nouvelles réglementations.

7. PROSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE

La prospective apparaît, dans l'illusion du constructivisme rationaliste, fondée sur la raison, et les modèles scientifiques capables de répondre à des questions concernant l'avenir. Les modèles quantitatifs sont en effet faciles à utiliser pour effectuer des prévisions.

¹ Foucart T., 2004, *La bulle providentielle*, Sociétal, n°46, pp.39-44.

Pourtant, dans le domaine économique, les mises en garde contre une utilisation prédictive des modèles ne manquent pas : « *la meilleure illustration dans le domaine des sciences sociales en est probablement la théorie générale des prix telle qu'elle est présentée par exemple par le système d'équations de Walras et de Pareto. Ces systèmes montrent simplement le principe de cohérence entre les prix de diverses marchandises qui entrent dans le système ; si on ne connaît cependant pas les valeurs numériques de toutes les constantes qui s'y trouvent – et nous ne les connaissons jamais – on ne peut pas prédire les résultats précis d'un changement* »¹. Pareto, cité par Hayek, ajoute à cette argumentation l'impossibilité matérielle d'effectuer les calculs même si toutes les valeurs numériques sont connues. Le progrès scientifique a éliminé ces difficultés : les valeurs numériques des constantes des modèles sont accessibles sur les banques de données, et des logiciels extrêmement puissants résolvent toutes les difficultés de calcul. Il explique partiellement les tentatives actuelles d'application concrète de ces modèles. Les résultats que l'on obtient en économie peuvent être pertinents, mais au plan social, croire qu'ils peuvent donner des résultats fiables est une illusion.

La raison n'est pas le seul fondement des choix des analyses statistiques. Dans une démocratie, les décisions prises sont en principe conformes à la volonté populaire, et la tentation est grande d'agir sur l'opinion publique pour imposer des idéologies fondées sur une vision particulière de la société et de son avenir : le choix des statistiques et l'interprétation qui en est faite sont alors mises au service de ces idéologies. Le créationnisme est une croyance religieuse que ses prosélytes présentent de façon pseudo-scientifique pour accélérer les conversions. L'arrivée en France d'un féminisme outrancier dont on connaît les dégâts aux Etats-Unis a eu pour conséquence les lois sur la parité non seulement dans l'espace politique, mais aussi dans le secteur productif : la régulation de la société par la loi et la réglementation est devenue le rôle principal des responsables politiques, et concerne maintenant, depuis la publication des lois contre la discrimination, la gestion des personnels des entreprises et de

¹ Hayek F., 1953, *Scientisme et sciences sociales*, p. 61-62, Plon (col. Agora), Paris .

toutes les collectivités au détriment de l'efficacité économique¹. Certains envisagent même l'intrusion de la loi dans les familles².

Une prospective ne peut donc être fondée sur la seule appréciation de la société considérée comme rationnelle ; elle nécessite de prendre en compte des facteurs humains et des faits sociaux irrationnels, beaucoup plus difficiles à imaginer que des prévisions quantitatives. La mondialisation des échanges donne toutefois un cadre aux évolutions possibles des sociétés, et on peut penser que l'échec de cette forme de despotisme administratif que nous connaissons dans les Etats providence va devenir patent, provoquer un retour vers une régulation de la société par les libertés individuelles, et ouvrir la voie à l'initiative et à l'innovation. La démographie, l'écologie sont aussi des cadres imposés : c'est par une réflexion qualitative que l'on peut imaginer l'évolution des sociétés sous ces contraintes.

8. VERS UNE REFLEXION HUMANISTE

Les réformes menées actuellement en France sont les prémices de cette évolution. Les manifestations populaires qu'elles provoquent montrent les souffrances qu'elle impose à la population habituée depuis le développement de l'Etat providence à être prise en charge par la collectivité. À l'abandon du constructivisme rationaliste il est indispensable d'ajouter une réflexion humaniste montrant l'intérêt personnel de l'homme à un retour à la responsabilité et à la liberté individuelle.

L'Etat providence n'est pas un modèle à suivre pour les pays à la recherche d'un développement économique et social rapide ; la justice sociale régulée en détail par une répartition soi-disant rationnelle du travail et des richesses est un luxe de pays riches qui commencent à payer bien cher, au plan économique et social, son inefficacité.

¹ Le Pourhiet A-M, 2001, Pour une analyse critique de la discrimination positive, *Le débat*, mars-avril .

² Fagnani J., 2001, propos recueillis par M.-O. Padis et I. Théry, table ronde Vie privée, vie professionnelle : l'arbitrage impossible ? *Esprit* n° 3-4, p. 187-202.